2 septembre 2008 **08.372**

Question Philippe Haeberli et Jacqueline Tschanz

Trop de sécurité tue la sécurité

Un kilomètre avant les travaux du tunnel de Serrières, dans le sens Neuchâtel – Yverdon-les-Bains, la vitesse est réglementée à 60 km/h. Ce dispositif a pour conséquence d'énerver le conducteur qui se demande pourquoi il doit rouler si lentement, alors qu'il n'y a aucun danger, et de le mettre dans une situation répréhensible quand il ne respecte pas la vitesse indiquée.

Dans l'autre sens, la limitation est dégressive, passant par paliers de 120 à 60 km/h. A cet endroit un radar vient sanctionner les fautifs.

Bien que passant au milieu des travaux, la route est canalisée entre deux barrières de sécurité et les véhicules n'ont aucun contact avec ceux-ci.

Dès lors, nous demandons au Conseil d'Etat s'il ne trouve pas cette réglementation trop restrictive. Nous le prions également de nous communiquer le nombre de photos par flash prises par le radar, ainsi que le montant total des amendes infligées dans ce secteur, de la mise en place de cette limitation jusqu'à ce jour.

Nous remercions le Conseil d'Etat de ses réponses.